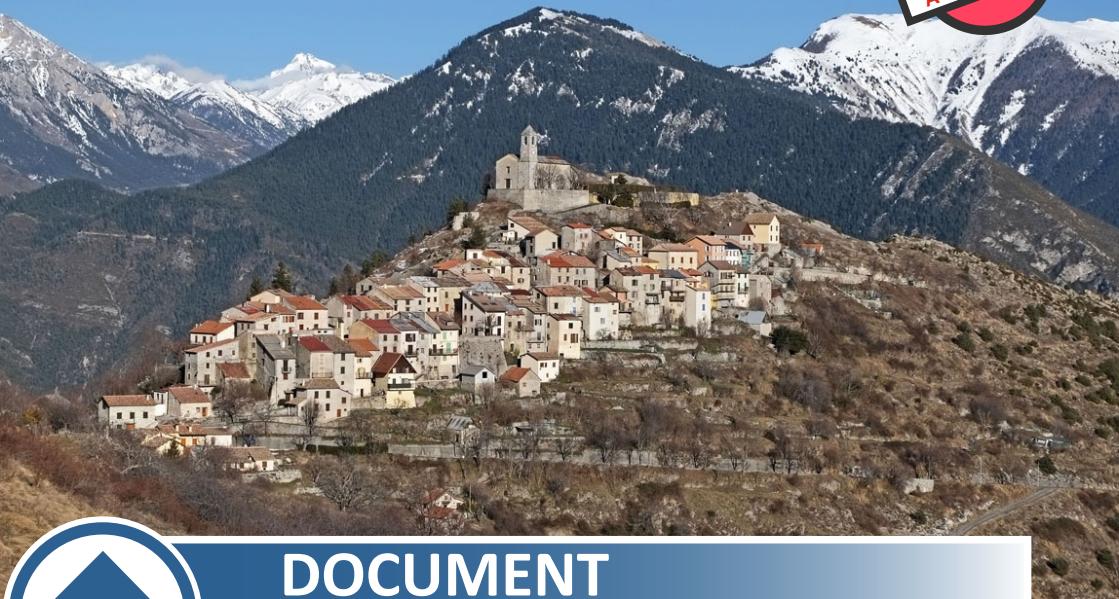


Votre commune s'organise.  
Et vous ?

DOCUMENT  
À CONSERVER



**DOCUMENT  
d'INFORMATION  
COMMUNAL  
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2019

**DICRIM  
d'ILONSE**





Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

La mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques.

Elle se traduit par la création d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce livre vous informe des consignes de sécurité à respecter en cas d'urgence.

Il doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en oeuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour surmonter le sentiment d'insécurité et acquérir un comportement responsable face au risque.

Ne soyons pas pessimiste, les catastrophes sont rares, les risques naturels ont toujours existé, et les risques technologiques sont gérés par des hommes responsables. Malheureusement, il arrive que certaines personnes soient victimes, soit parce qu'elles se sont exposées, soit parce qu'elles n'avaient pas conscience du danger.

Connaître les bons réflexes à adopter en cas d'événement nous donne l'assurance de mieux faire face à notre sauvegarde.

Lisez cette brochure avec la plus grande attention et conservez là précieusement.

**Richard Lions**  
**Maire d'Ilonse**

# LES RISQUES MAJEURS

- |  |                                |   |                                  |
|--|--------------------------------|---|----------------------------------|
|  <b>3</b>  | Les risques majeurs            |  <b>12</b> | Le risque inondation             |
|  <b>4</b>  | Le risque feu de forêt         |  <b>14</b> | Comment suis-je alerté ?         |
|  <b>6</b>  | Le risque mouvement de terrain |  <b>15</b> | Fiche consignes                  |
|  <b>8</b>  | Le risque sismique             |  <b>16</b> | Sites internet / Contacts utiles |
|  <b>10</b> | Le risque climatique           |   |                                  |

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

**ALÉA**                    +                    ENJEUX                    =                    **RISQUE MAJEUR**





# FEU DE FORêt

## Le risque sur la commune

Pour qu'un incendie se déclenche trois facteurs doivent entrer en action : un combustible (ici la végétation), un comburant (l'oxygène) et une énergie d'activation (d'origine naturelle ou anthropique).

Lorsqu'un incendie concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite, on parle alors d'incendie de forêt. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

La quasi-totalité du territoire étant boisée, l'ensemble de la commune est sensible à ce risque.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### JUILLET 2007

La base de données Prométhée répertorie 24 incendies, dont la surface totale parcourue par les flammes atteint 130 hectares entre 1983 et 2018.

Le 24 juillet 2007, a eu lieu le feu de forêt le plus important. Parti du secteur Gaudissart au Nord de la commune. 105 hectares de forêt et garrigues ont brûlé.

### Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



© Mairie d'Illonse

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

### Consignes de sécurité

#### À faire



### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

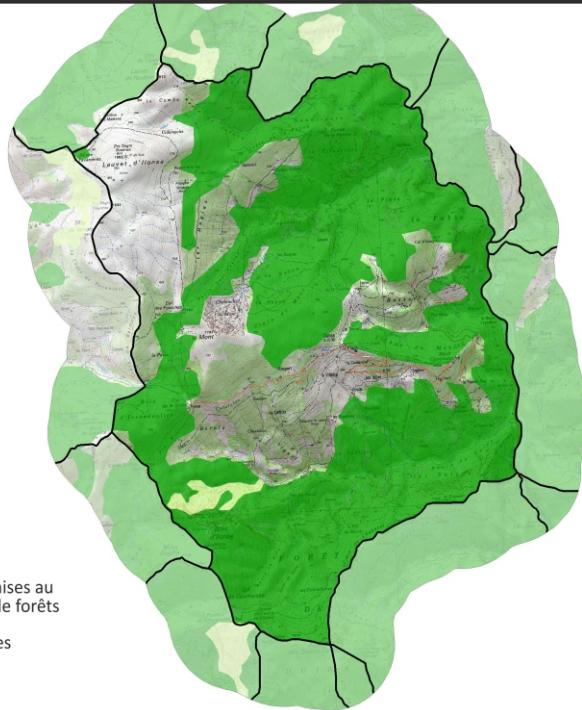
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occlure les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

# Mesures de gestion du risque

La protection contre les incendies de forêts comporte un ensemble d'actions visant à prévenir les éclosions, à limiter la progression du feu tout en facilitant l'intervention des secours. Des réseaux de surveillance (vigies, postes de guet, ...), des pistes permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie et des points d'eau assurant la réalimentation des véhicules de lutte maillent le territoire.

En saison estivale, une information quotidienne sur le niveau de risque de feu de forêt est assurée via le site internet de la Préfecture indiquant des restrictions d'accès aux massifs en fonction du niveau de danger.

## Zones soumises au risque d'incendie de forêt



### Légende :

- Zones boisées soumises au risque d'incendies de forêt
- Zones de broussailles



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

### APRÈS

- Sortir protégé
- **Éteindre les foyers résiduels** sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

### Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts  
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne



# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

Du fait de ses caractéristiques topographiques et géomorphologiques (relief accidenté, roche calcaire et marneuse) associées à des sollicitations d'origine naturelle (alternance des températures, action de la pluie..) et/ou anthropique (déboisement...), l'ensemble du territoire peut être concerné par une déstabilisation du terrain.

Une vigilance particulière doit être portée sur les axes de communication, pistes et chemins qui traversent la commune.

Ces mouvements de terrain peuvent survenir sous la forme de glissements et effondrements de terrain, de chutes de blocs et de coulées de boue.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### NOVEMBRE 2013

Dans la vallée de la Tinée, le mouvement de terrain le plus important, encore actif (déplacement de matière de l'ordre du millimètre/jour) est celui de la Clapière, à Saint-Etienne-de-Tinée (à 45km d'Illose).

Sur la commune, des déstabilisations sont observées fréquemment. Par exemple, en novembre 2013, un éboulement a eu lieu sur la piste Douinas.



© Mairie d'Illose

## Les Bons Réflexes

### PENDANT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

#### A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

En cas  
d'Éboulement



### APRÈS

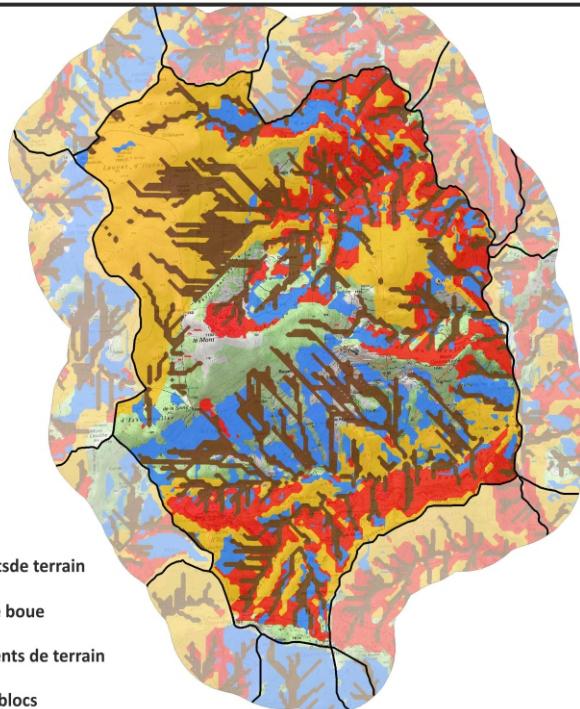
- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

# Mesures de gestion du risque

Face aux mouvements de terrain, des mesures de protection peuvent être réalisées. Il peut s'agir de mesures passives, telle que la pose de filets pare-blocs ou actives comme la mise en place de système de purge pour évacuer l'eau présente dans la roche par exemple.

Concernant le retrait-gonflement des argiles, dont les effets observés s'étendent sur une période plus longue, des dispositions préventives de constructibilité sont prescrites dans les documents d'urbanisme pour construire sur un sol argileux, sujet à cet aléa.

## Zones soumises aux mouvements de terrain



### Légende :

- [Blue square] Risque de glissements de terrain
- [Brown square] Risque de coulées de boue
- [Yellow square] Risque d'effondrements de terrain
- [Red square] Risque de chutes de blocs



En cas  
d'**Effondrement**

### A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

### Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)





# SÉISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, avec une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (forte), Illose est située en zone 4 (sismicité moyenne).

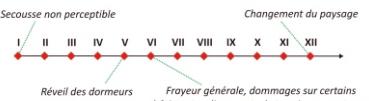
### Magnitude et intensité

**Magnitude** - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



**Intensité** - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique

MSK à 12 degrés.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### FÉVRIER 1887

Selon la base de données nationale sur la sismicité historique SisFrance, 7 séismes ont été ressentis à Illose depuis 1887.

Le plus important s'est produit le 23 février 1887, d'une intensité de 8 sur la commune, et de 9 à l'épicentre (dans la région de Riviera Di Ponente, en Italie).



© Archives départementales des Bouches-du-Rhône

## Les Bons Réflexes

### PENDANT

- **S'abriter** sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- **S'éloigner des fenêtres**
- **Ne pas allumer de flamme**
- **Ne pas utiliser l'ascenseur**

Consignes de sécurité  
À faire



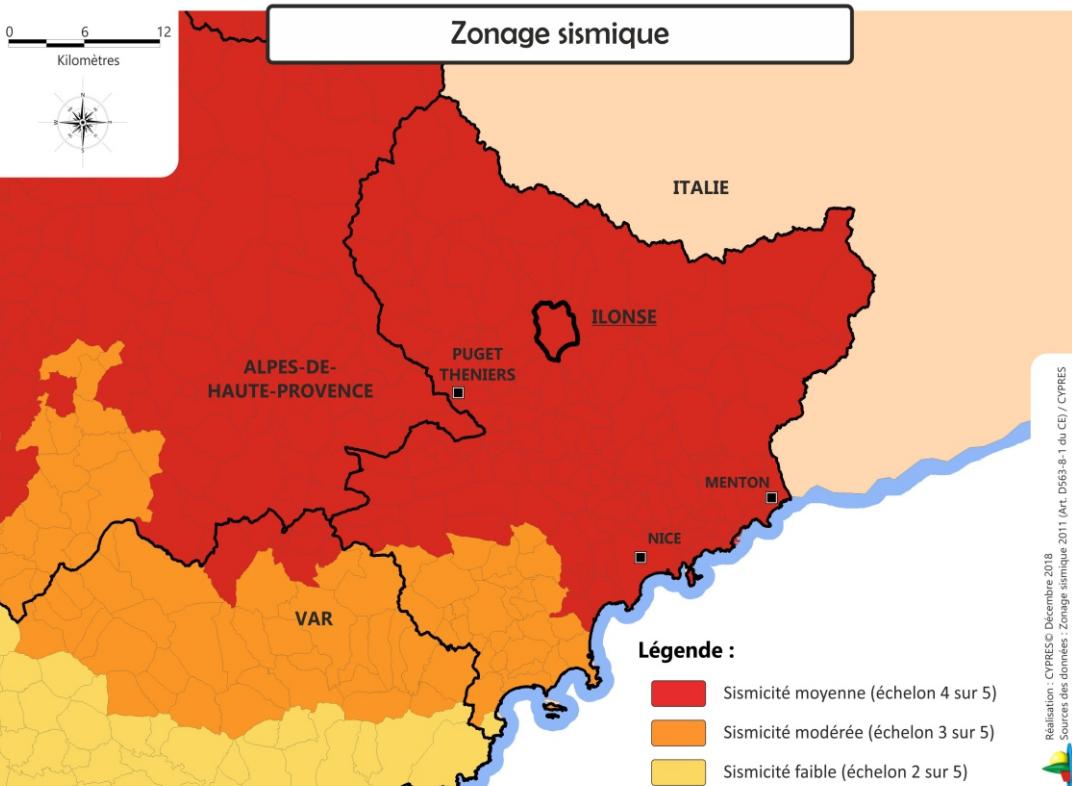
### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

# Mesures de gestion du risque

L'étude de la sismicité historique (base SisFrance) et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau central de la sismicité française (BCSF). Elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

Depuis le 1<sup>e</sup> mai 2011, le zonage sismique de la France impose l'application de nouvelles normes parasismiques (normes Eurocode 8) pour les constructions neuves et lors de la réalisation de certains travaux dans les bâtiments existants. Dans les zones de sismicité moyennes (zone 4), l'application des règles de construction parasismiques est obligatoire, pour toute construction neuve d'un bâtiment à l'exception de ceux dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.



Consignes de sécurité  
À ne pas faire

## APRÈS

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique  
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)



# CLIMATIQUE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en montagne, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule...

A Ille-sur-Têt, le risque d'orage est particulièrement important.

Si l'on considère la densité moyenne de foudroiement entre 2008 et 2017, Ille-sur-Têt est la 179ème commune de France la plus touchée par les impacts de foudre.



© Mairie d'Ille-sur-Têt



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### TEMPÊTE 2006

Lors des tempêtes exceptionnelles de décembre 1999, un mort fut à déplorer dans les Alpes-Maritimes et des rafales jusqu'à 160 km/h ont été enregistrées.

On relevait 172 km/h en 2008 à Saint-

Cézaire, 158 km/h en 2012 à Péone et 115 km/h en 2016 à Mandelieu.

#### CANICULE 2006

Le 1er août 2006, la température la plus chaude a été enregistré sur la Côte d'Azur avec 37,7°C à Nice et 38,9°C à Carros.

## Les Bons Réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

# Mesures de gestion du risque

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier

**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux

**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux

**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

**Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes dangereux  
d'intensité exceptionnelle  
sont prévus...

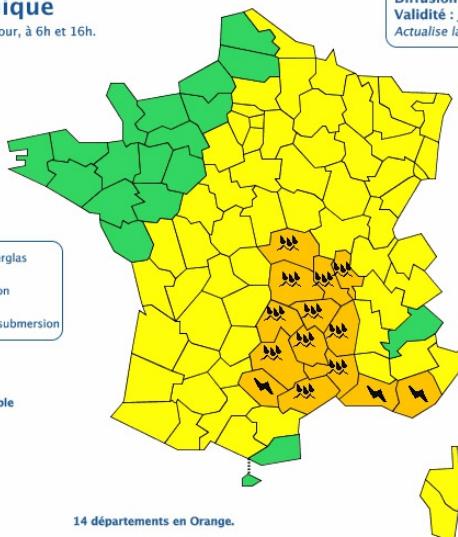
**Soyez très vigilant**, des  
phénomènes dangereux  
sont prévus ...

**Soyez attentif** si vous pratiquez  
des activités sensibles au risque  
météorologique ...

**Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-Inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion

 Les vigilances pluie-inondation  
et inondation sont élaborées  
avec le réseau Vigicrues du  
Ministère du Développement durable



 METEO FRANCE  
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le samedi 12 septembre 2015 à 12h20  
Validité : jusqu'au dimanche 13 septembre 2015 à 06h00  
Actualise la carte du samedi 12 septembre 2015 à 10h15

Consultez le [bulletin national](#)

Un épisode pluvio-orageux actif affecte le Massif central et le Languedoc. Les orages violents se déplacent la nuit prochaine vers le Var et les BDr. Des crues importantes sont probables dans l'Hérault et le Gard.

Cliquez sur la carte pour lire  
les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Orages/Orange - Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Précipitations/Orange - Évitez les abords des cours d'eau. - Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. Crues/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Copyright Météo-France

## ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

## GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

## TEMPÊTE

### AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

### PENDANT

- Ne sortir en aucun cas

- Débrancher les appareils électriques

### APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune d'Illose se situe dans la vallée de la Tinée, principal affluent du Var. Au regard de ces caractéristiques topographiques, les secteurs les plus sensibles se localisent sur les rives de la Tinée, à l'Est de la commune.

Deux types d'inondations peuvent se produire sur le territoire

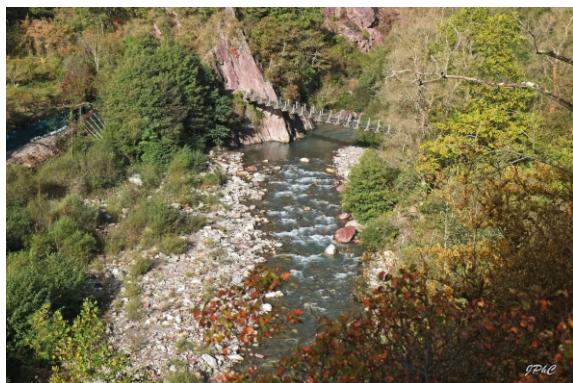
- Les crues des rivières et des vallons à régime torrentiel : lorsque des précipitations intenses tombent sur le bassin versant de la Tinée (qui draine une superficie de 743km<sup>2</sup>), les eaux ruissent et se concentrent rapidement dans les cours d'eau et vallons.
- Le ruissellement pluvial : l'imperméabilisation du sol par les aménagements limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement.



## ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

### NOVEMBRE 1997

Le 6 novembre 1997 a eu lieu la dernière crue torrentielle ayant fait des dégâts dans la basse Tinée.



© Mairie d'Illose

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarre les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

### Consignes de sécurité

#### À faire



### PENDANT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

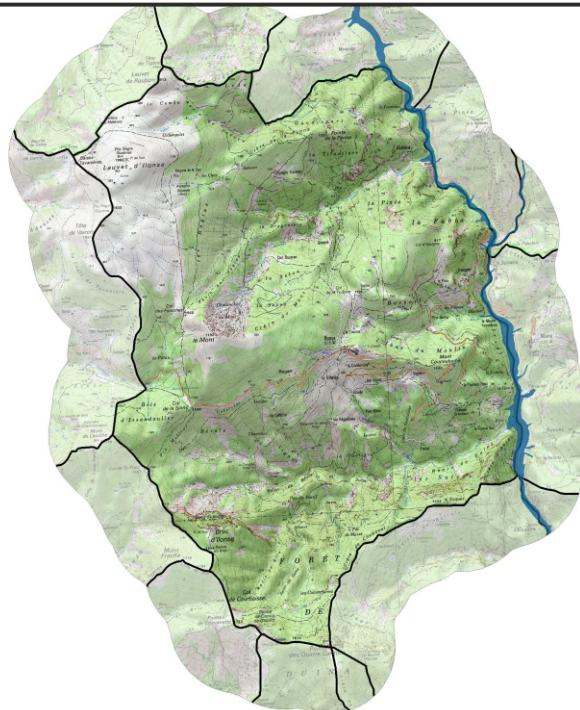
## Mesures de gestion du risque

Le SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau) a été créé en 2017 afin de répondre aux enjeux de protection contre les inondations et de préservations des milieux aquatiques des bassins versants Maralpins.

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir les populations et les radios locales. Une carte de vigilance est élaborée deux fois par jour par Météo-France. Une couleur (vert, jaune, orange, rouge) est attribuée au département, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

### Zones soumises au risque d'inondation



### **Légende :**



#### Zones exposées aux inondations



## Consignes de sécurité À ne pas faire

APRÈS

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
  - Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
  - Chauffer dès que possible
  - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
  - Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

## **Liens utiles :**

Cartes de vigilance crues  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Carte de vigilance météorologique  
<http://vigilance.meteofrance.com>

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

## Moyens d'alerte :



Alerte SMS



Cloches de l'église

## Principales sources d'information :

### Radio

France Bleu Azur sur 103.8

RMC sur 98.8



### Internet

- Site internet communal d'Illonse : [www.llonse.fr](http://www.llonse.fr)
- Site internet de la Préfecture : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)
- Vigilance Météo-France : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- Vigilance crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

## Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.



### Composition du kit de sûreté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance

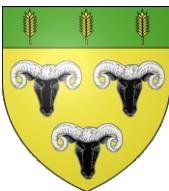
### Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.





# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

## MOYENS ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



Alerte SMS



Cloches de l'église

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



► fermez volets, portes et fenêtres  
callefeutrez avec des linges mouillés



séisme



► abritez-vous sous un meuble solide



mouvement de terrain



► éloignez-vous de la zone dangereuse



transport de matières dangereuses



► éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



► montez à pied dans les étages



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet Contacts utiles

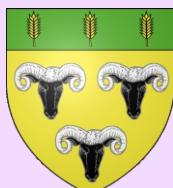
## Sites internet

- > Site officiel de la commune d'Ilonse : [www.ilonse.fr](http://www.ilonse.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes: [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

**!IMPORTANT**

## Numéros utiles

Mairie d'Ilonse	<b>04.93.02.03.49</b>
Préfecture des Alpes-Maritimes	<b>04.93.72.20.00</b>
Pompiers	<b>18 ou 112 (depuis un portable)</b>
SAMU	<b>15</b>
Gendarmerie	<b>17</b>
Météo-France	<b>05.67.22.95.00</b> <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



### MAIRIE D'ILONSE

Place de la Mairie  
06 420 ILONSE  
[mairie.ilonse@wanadoo.fr](mailto:mairie.ilonse@wanadoo.fr)



Document réalisé avec la participation du Cyprès